

Je soussigné, Henri FLAGEUL, Maire, certifie avoir convoqué le trente novembre deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal, en session ordinaire, pour le sept décembre deux mille vingt-deux, à vingt heures, salle de la Mairie.

Ordre du jour

- Tarifs 2023
- Travaux réseaux d'eaux pluviales (impasse 19 mars 1962 & Rue de la croix rouge)
- Travaux de rénovation du groupe scolaire – restaurant scolaire :
 - Devis branchement d'eau potable
 - Devis branchement d'eaux usées
 - Avenant lot n°8 : cloison, doublage
- Plan Local d'Urbanisme : zonage UCc
- Acquisitions de matériels :
 - Vidéo/audio (salle ATHENA)
 - Jeux (Refuge des P'tits loups et aire de jeux de beaulieu)
 - Mobilier restaurant scolaire
- Hébergement site internet
- Contrat de fourrière animale 2023
- Programme de voirie 2023
- Personnel :
 - Mise en concurrence du contrat groupe d'assurance statutaire
 - Contrat de bénévolat
- Courriers
- Questions diverses

SESSION DU 7 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Annie LE GOFF – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO – Stéphanie BOUVET – Paulette GICQUEL – Martine VALLEE — Hervé LE DOUCEN

Absent Excusé : Philippe BIDAN pouvoir à Martine VALLEE

Secrétaire de séance : Martine VALLEE

Secrétaire auxiliaire : Christophe NÉVO

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Représenté : 1

Votants : 19

1. COMPTE RENDU DU 19 OCTOBRE 2022

Le compte rendu du 19 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

2. TARIFS 2023

M. le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'une note rédigée par le SDE, qui explique qu'il faut anticiper une forte hausse de l'électricité pour les années 2023 & 2024 et invite à prévoir *une hausse des budgets « électricité » de l'ordre de 100 à 200 % (voire plus) par rapport aux prix de 2022.*

Ainsi, concernant les locations de salles, la Commission Finances propose pour l'année 2023 :

- D'augmenter les tarifs « associations » et « commune » de 10% et hors commune de 12%.
- D'augmenter les tarifs de location de vaisselle et de matériel de 10%
- De passer le forfait horaire de nettoyage de 30 € à 60 €
- D'augmenter les tarifs de voirie de 20%
- D'augmenter les tarifs du service enfance de 10% (sauf pour le tarif journalier de l'accueil de loisirs sans hébergement qui fait l'objet d'une convention avec le CIAS)

Enfin, la Commission Finances propose d'appliquer un tarif horaire de 60 € lorsque les personnels communaux sont obligés d'intervenir : nettoyage de lieux non restitués dans un état insatisfaisant, interventions pour le compte d'un tiers sur le domaine public...A noter que chaque heure débutée sera facturée.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 4 contre (P. BIDAN, P. GICQUEL, H. LE DOUCEN, M. VALLEE), fixe les tarifs 2023 comme suit :

Salle ATHENA

1°) - tarifs forfaitaires pour les particuliers et associations ou comités extérieurs

Salles	Cat. tarifs		
		Commune	Hors commune
Grande salle	T1	285.00 €	391.00 €
	T2	335.00 €	440.50 €
	T3	410.50 €	516.00 €
Petite salle	T1	141.50 €	196.50 €
	T2	168.50 €	232.50 €
	T3	204.00 €	267.50 €
Cuisine		155.00 €	159.00 €
Local laverie		50.50 €	52.00 €
Gradins		139.50 €	209.00 €
Vidéo projection		26.50 €	42.50 €

2°) – Associations communales

Manifestations	<u>Forfait</u>	<u>Forfait grande salle</u> <i>(sans gradins)</i>	<u>Forfait petite salle</u>	<u>Forfait cuisine</u>
Bal, spectacle, loto, fest-noz	75.50 €	63.50 €	26.00 €	38.50 €
Banquet soirée	75.50 €	63.50 €	26.00 €	38.50 €
Banquet matinée	51.50 €	63.50 €	26.00 €	38.50 €
Théâtre matinée ou soirée/ réunions/ jeux de cartes	38.50 €	63.50 €	26.00 €	38.50 €
Répétitions				
Location de la veille	38.50 €			
Location du lendemain	63.50 €			
Assemblée générale seule				
Assemblée générale+repas		63.50 €	26.00 €	38.50 €
Gradins	26.00 €			
Nacelle (1)	26.00 €			
Vidéo projection				
Arbres de Noël				
Réunions, jeux de cartes	38.50 €		26.00 €	38.50 €
Cuisine et/ou petite salle (2)			26.00 €	58.00 €
Caution ménage cuisine				113.50 €

(1) Par intervention

(2) les réservations de la salle avec cuisine seront prioritaires ; Si cuisine seule, pas d'accès aux salles et les repas devront être retirés par le parking arrière. Pour les lotos, la chambre froide sera mise gratuitement à disposition de l'association organisatrice qui ne devra pas utiliser la cuisine. Toute utilisation de la cuisine sera facturée au tarif d'une location.

SALLE BEAULIEU1°) - Particuliers

	Commune	Hors commune
T 1	221.00 €	311.00 €
T 2	260.50 €	362.00 €
T 3	329.00 €	465.00 €

2°) – Associations communales

Location matinée et soirée	159.50 €
----------------------------	----------

Vin d'honneur – réunion (particuliers et associations)

Jour de location	127.50 €	164.00 €
Veille + jour de location	152.50 €	188.50 €

SALLE DE REUNION DE LA SALLE DES SPORTS

Associations communales	Gratuite
-------------------------	----------

SALLE DE REUNION MAISON DES BRUYERES (*)

Commune	68.00 €
Hors Commune	116.00 €
Associations Communales	Gratuite

(*) Pas de possibilité de cuisiner ni d'utiliser d'appareils électriques ; possibilité pour les associations communales de l'utiliser en complément de places lors d'une manifestation à la salle ATHENA.

Horaires : 8h00 – 24h00

CAUTIONS

A la remise des clés, l'utilisateur remet en mairie :

- ✓ Le montant de la location de la salle
- ✓ Une caution de 500 € pour couvrir les défauts de ménage et les éventuelles dégradations.

AUTRES TARIFSCouverts de table

Nombre		
	Verre	Porcelaine
50	23.00 €	32.50 €
100	29.00 €	48.50 €
150	34.50 €	64.50 €
200	40.00 €	80.50 €
250	47.00 €	95.00 €
300	53.00 €	111.00 €
350	59.00 €	
400	64.50 €	

Verres et tasses (dans les salles)

Nombre	
50	18.50 €
100	21.00 €
150	23.00 €
200	24.00 €
250	26.50 €
300	27.50 €

Forfait autres ustensils : 17.50 €

En cas de vaisselle mal lavée : le lavage sera fait par l'agent préposé à l'entretien de la salle.

Le temps passé sera facturé au **prix de 60 €** de l'heure.

L'agent en charge de l'état des lieux fera, en présence du locataire, des prélèvements aléatoires sur les différents ustensiles mis à sa disposition. En cas de problème, la vaisselle sera relavée en intégralité et le temps sera facturé au locataire sur la base de 60 € de l'heure. Cette mesure sera indiquée sur le règlement de location ainsi que sur l'état des lieux avant location qui sera signé par le locataire.

Tables, chaises, bancs (prise en charge et retour par le locataire ; pas de livraison par les services municipaux).

Table pieds métalliques	5.50 €
Table avec tréteaux bois	2.00 €
Chaise	0.50 €
Banc	1.50 €

Vaisselle cassée

<u>Pyrex</u>	(€)	<u>Divers</u>	(€)
Assiette creuse	0.90	Verseuse	50.08
Assiette plate	0.90	Service épices	12.05
Assiette à dessert	0.72	Louche à table	6.01
Verre apéritif Scotland	0.63	Saucière	12.05
Flûte	1.62	Légumier	12.05
Verre ballon 16 cl	1.20	Ramequin/Beurrier	1.01
Verre ballon 19 cl	1.28	Plat ovale inox	16.59
Verre à muscadet	1.20	Casserole D .28	40.82
Verre à digestif	1.20	Casserole D .18	20.39
Tasse à café	1.39	Faitouts + couvercle	79.26
		Grande louche	61.22
<u>Porcelaine</u>		Ecumoire	61.22
Assiette creuse	6.50	Cocotte fonte D.40	173.46
Assiette plate	5.80	Faitouts + couverts D.36	75.26
Assiette à dessert	4.47	Passoire D.36	54.85
Tasse à café 9 cl	3.26	Planche à découper	36.98
Verre Normandie 14 cl	3.15	Corbeille à pain inox	7.21
Coupe champagne	1.51	Soupière inox 2 l	11.50
		Carafe verre	3.08
<u>Ustensiles divers</u>		Ecumoire inox 16 cm	16.96
<u>Couvert ordinaire</u>		Cuillère à pot 10 cm	12.76
Grande cuillère	1.20	Chinois inox 26 cm	21.68
Petite cuillère	0.81	Passe bouillon 20 cm	24.24
Fourchette	1.20	Planche à découper	57.75
Couteau	2.01	60*40	369.89
<u>Couvert régent</u>		Percolateur 75 tasses	26.15
Grande cuillère	3.52	Pichet isotherme 1,5 l	29.34
Petite cuillère	2.26	Araignée 20 cm	33.79
Fourchette	3.52	Pochoir inox 51,5	85.46
Couteau	5.03	Passoire à légumes 45	524.84
Couteau à poisson	3.59	cm	6.01
Fourchette à poisson	3.59	Mixer	3.22
		Saladier	15.97
		Pince à crudités	
		Plat gastro	

Barrières mobiles (prise en charge et retour par les utilisateurs)

Associations communales	Gratuites
Autres utilisateurs	2.00 €

La prise en charge et le retour se feront par les utilisateurs

Voirie :

Ponts pour entrée champs, bâtiments, propriété (9 ml ou desserte bâtiments professionnels = 12 ml maxi)	
Tuyau annelé (PVC) Ø 300 (1e ml)	24.00 €
0.30 sur pont (forfait pour 9 ml)	66.00 €
Pose	Gratuite

Photocopies

Format 21 x 29,7 recto (jusque 20)	0.30 €
Recto (+ 20 unités)	0.25 €
Recto Verso (jusque 20)	0.35 €
Recto Verso (+20 unités)	0.25 €
Format 42 x 29,7 (recto)	0.50 €
Format 42 x 29,7 (recto verso)	0.70 €
Couleur : 21 x29,7 (recto)	1.50 €
Couleur : 42 x 29,7 (recto)	3.00 €

Cimetière

<u>Concession (le m2)</u>	
15 ans	25.00 €
30 ans	49.50 €
50 ans	72.00 €
<u>Caveau communal</u>	Gratuit
<u>Columbarium</u>	
Concédé pour 5, 10, 20, 30,40 ou 50 (par an)	35.50 €
Soit pour 5 ans	177.50 €
Soit pour 10 ans	355.00 €
Soit pour 20 ans	710.00 €
Soit pour 30 ans	1065.00 €
Soit pour 40 ans	1420.00 €
Soit pour 50 ans	1775.00 €

Droit de Place : 1 € le mètre linéaire**Droit de parking (par emplacement)** : 269.00 €**Restaurant scolaire** : *Les absences non justifiées seront facturées*

Repas enfant	3.30 €
Repas adulte	8.00 €
Majoration repas non réservé (par repas)	1.70 €

ALSH Vacances (9 h à 17 h 30) (*repas compris uniquement pour une journée entière*) : *Les absences non justifiées seront facturées*

Quotients	< 550 €	551 € à 700 €	701 € à 900 €	901 € à 1 100 €	1 101 € à 1 303 €	> 1 304 €
½ journée	3.20 €	4.60 €	5.85 €	6.60 €	7.10 €	7.60 €
Journée entière	6.40 €	9.20 €	11.70 €	13.20 €	14.20 €	15.20 €
Tarifs préférentiels à la semaine (5j)	32.00 €	46.00 €	51.00 €	62.00 €	67.00 €	70.00 €

ACCUEIL PERISCOLAIRE : Les absences non justifiées seront facturées**Matin et soir (jours d'école)**

7 h 15 – 8 h 40	1.30 €
16 h 40 – 17 h 45	1.20 €
16 h 40 – 19 h	2.20 €
Majoration non-inscription (par séance)	1.10 €
Au-delà de 19h00 – le ¼ d'heure (par famille)	10.00€

Interventions personnel Communal

Tarif par heure et par agent 60 €

(Chaque heure débutée sera facturée)

3. TRAVAUX RESEAU D'EAUX PLUVIALES (imp. 19 mars 1962 & Rue de la croix rouge)

Rappel : Le Conseil Municipal par délibération du 18 mai 2022 a confié à l'entreprise ATEC une mission de maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Pour la réalisation des travaux, 3 entreprises ont été consultées pour proposer une offre :

	<u>ESTIMATION ATEC</u>	<u>SATEC</u>	<u>SEEG</u>	<u>SOGEA</u>
TOTAL HT	67 602,50 €	75 685,00 €	69 550,00 €	95 045,00 €
TVA (20,00%)	13 520,50 €	15 137,00 €	13 910,00 €	19 009,00 €
TOTAL TTC	81 123,00 €	90 822,00 €	83 460,00 €	114 054,00 €

Toutes les offres respectent le programme travaux. Le critère retenu pour juger les offres étant la valeur du prix des prestations, la Commission Finances propose de retenir l'offre de la SEEG légèrement supérieure + 1 947.50 € HT (+2.88%) par rapport à l'estimation des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide l'offre de l'entreprise SEEG pour 83 460.00 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4. TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE – FUTUR RESTAURANT SCOLAIRE :**4.1 Branchement d'eau potable**

Afin de raccorder le restaurant scolaire au réseau d'eau potable, un devis a été demandé à l'entreprise VEOLIA. Le montant s'élève à 1 217.68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide l'offre de l'entreprise VEOLIA pour 1 217.68 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.2 Branchement d'eaux usées

L'entreprise PAILLARDON attributaire du lot n° 2 (terrassment) a constaté que le réseau principal de la rue des Bruyères est en amiante ciment. Ce point n'était pas précisé dans le marché. Or l'entreprise ne dispose pas des habilitations pour travailler sur ce type de matériaux.

Le réseau d'eaux usées a donc été créé mais le raccordement au réseau principal existant n'a pu être réalisé. Un devis a été demandé à l'entreprise SEEG pour réaliser ce branchement. Le montant de ces travaux s'élève à 1 020.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide l'offre de l'entreprise SEEG pour 1 020.00 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

4.3 Avenant au lot n° 8 – Cloisons, doublage

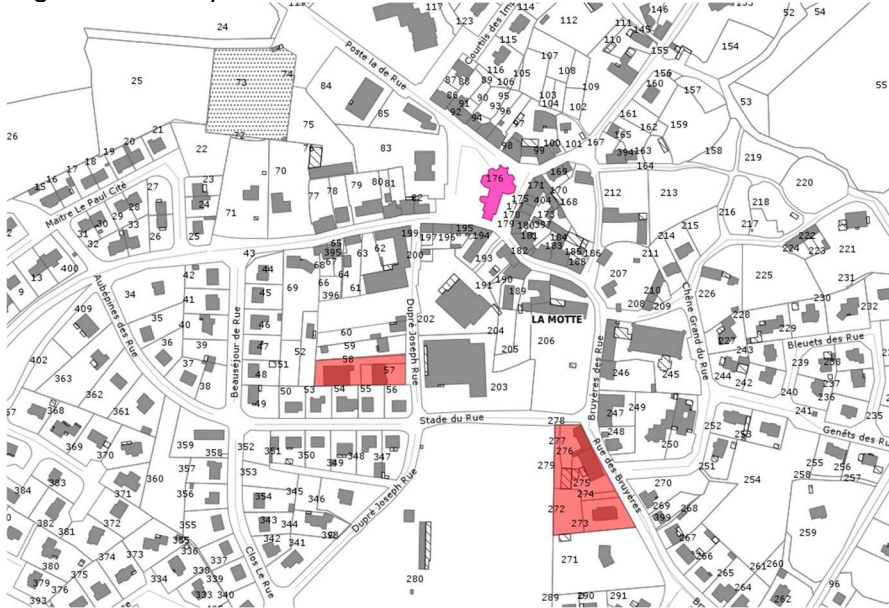
Une descente d'eaux pluviales située dans le local de rangement de la salle de restauration n'est pas prévue être protégée. Considérant que le local sera amené à stocker différents matériels tels que des chariots de ménage, il a été demandé à l'entreprise IBC (titulaire du lot) de proposer un devis pour le cloisonnement de ce réseau. Le devis s'élève à 282.58 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise IBC pour 282.58 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. PLAN LOCAL D'URBANISME : ZONAGE UCc

Rappel : Afin de préserver le commerce local, le Conseil Municipal, dans le cadre de la révision en cours du PLUi, a décidé de proposer, la modification de zonage de certaines parcelles et ce afin que la réglementation permette de conserver la vocation commerciale de ces terrains.



Cependant, des propriétaires de parcelles concernées par cette modification ont adressé à M. Le Maire, un courrier expliquant leur projet « de construction de logements pour personnes âgées dépendantes » et n'avoir « aucune intention de construire des locaux commerciaux ».

Le Conseil Municipal du 19 octobre 2022 a donc décidé de réunir les commissions « Economie & Services » et « Urbanisme » pour réétudier cette demande.

Les commissions « Economie & Services » et « Urbanisme » réunies le 16 novembre dernier, proposent de modifier le zonage initialement approuvé en incluant ces parcelles AA273, AA274, AA275, AA276, AA277, AA57 dans un secteur UCc (espace urbanisé destiné au renforcement du dynamisme commercial). Les parcelles AA58, AA272, AA279 sont retirées du projet initial. (Voir plan ci-dessous)

Le zonage UCc autorise toutes les destinations et les sous-destinations de la zone UC mais interdit la création de logement en rez-de-chaussée.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 17 voix pour et 2 contre (P. GICQUEL, M. VALLEE) :

- ✓ Décide de modifier sa délibération du 6 avril 2022 ;
- ✓ Décide de créer une zone UCc sur les parcelles AA273, AA274, AA275, AA276, AA277, AA57 ;
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. ACQUISITIONS DE MATERIELS

6.1 Vidéo/Audio Salle Athéna

Courant août le vidéoprojecteur de la salle Athéna a cessé de fonctionner (acheté 3 332.38 € en 2018) et aucune réparation n'est possible. De plus, il s'avère que différents matériels audios (console de mixage) installés depuis 2007, montrent des signes de faiblesse. 3 entreprises ont été consultées pour proposer le remplacement de ce matériel.

	EXCEL AUDIO		LOOPS		PLATINE	
	Descriptif	Montant HT (€)	Descriptif	Montant HT (€)	Descriptif	Montant HT (€)
Vidéoprojecteur	PANASONIC PT-LRZ35 WUXGA 3500 lm	2 210.00	EPSON WUXGA 5000 lm	1 939.00	Pas de proposition	
Support		<i>Non chiffré</i>		199.00		
Transmetteur sans fil	BENQ Full HD	935.00	BENQ	800.00		
Divers	Petites fournitures	5.39		39.00		
Console analogique		<i>Non chiffré</i>	Yamaha	449.00		
Liaison Bluetooth audio		<i>Non chiffré</i>	Récepteur DENON PRO + câble	219.00		
Tiroir de rangement		<i>Non chiffré</i>		99.00		
Déport audio connexion filaire		<i>Non chiffré</i>	Prise audio, câblage	409.00		
Main d'œuvre		125.00		1 920.00		
Déplacement		25.00		72.00		
Forfait dérivation électrique				48.00		
Total HT		3300.39		6 193.00		
Total TTC		3960.47		7 431.60		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise LOOPS pour 7 431.60 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6.2 Jeux Refuge des P'tits loups & Beaulieu

Le revêtement de l'aire de jeux du Refuge des P'tits loups, réalisé en 2006, est endommagé. Il est nécessaire de le remettre en état. D'autre part, une balançoire de l'aire de jeux de Beaulieu est cassée et doit être remplacée. Les entreprises QUALICITE et SDU ont été sollicitées pour proposer une offre.

	QUALICITE	SDU
	Montant HT (€)	Montant HT (€)
Refuge des P'tits loups		
Dépose, évacuation, mise en œuvre sol coulé en place	4 259.00	8 175.03
Etang de beaulieu		
Fourniture et mise en œuvre balançoire « tape cul »	1 740.00	3 879.43
Total HT	5 999.00	12 054.46
Total TTC	7 198.80	14 465.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise QUALICITE pour 7 198.80 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6.3 Mobilier restaurant scolaire

Afin d'équiper le restaurant scolaire de mobilier, 3 entreprises ont été sollicitées.

	BBS	MAC	MOBISCO
Maternelles			
<u>Tables</u>			
M149 Octogonale 9 unités	3 023.45 €	2 099.54 €	2 715.93 €
<u>Chaises</u>			
M313 surélevée empilable Hauteur d'assise 52 cm 47 unités	5 060.63 €	3 476.54 €	3 760.47 €
Elémentaires			
<u>Tables</u>			
4 Table rectangulaires 1200 x 800 (4 places)	922.70 €	737.30 €	870.44 €
9 Tables rectangulaires 1600 x 800 (6 places)	2 460.60 €	1 919.60 €	2 285.91 €
<u>Chaises</u>			
Chaise 2T3M 70 unités	7 472.48 €	5 188.12 €	6 708.10 €
<u>Vestiaire mural</u>			
Vestiaire mural 8 patères 9 unités	1 565.01 €	1 143.90 €	1 168.83 €
Hausse sur tarifs 2022 + 2%		288.15 €	
Taxe codifab		23.89 €	
TOTAL HT	20 504.87 €	14 877.04 €	17 509.68 €
TOTAL TTC	24 605.84 €	17 852.45 €	21 011.62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise MAC pour 17 852.45 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

7. HEBERGEMENT SITE INTERNET

Le site internet de la Commune n'est plus en conformité avec la loi et nécessite d'être optimisé. En effet, le site actuel ne dispose pas d'adresse sécurisée (https). Il est également nécessaire de migrer le site au format « responsive » (adaptable aux tablettes, smartphone, ...) et de demander le consentement pour les cookies.

De plus, la mise en lien du site avec le module ILLIWAP semble nécessaire afin de ne pas doubler les démarches de mise en ligne. Enfin, un rafraîchissement de la page d'accueil s'impose. La société BSC CONCEPT (hébergeur actuel du site) propose de réaliser ces travaux pour 1 846.80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de l'entreprise BSC CONCEPT pour 1 846.80 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

8. CONTRAT DE FOURRIERE ANIMALE 2023

Rappel : Le Conseil Municipal a, lors de sa réunion du 13 octobre 2021 validé le renouvellement, pour une durée de 3 ans, du contrat de fourrière animale pour des interventions 24h/24h, 365 jours/365 et ce pour un montant annuel TTC de 3 030.67 €.

Au vu du peu d'interventions nocturnes et/ou hors jours ouvrables, la commission des finances propose de passer au contrat avec interventions du lundi au samedi inclus (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18 h ; le samedi de 9h30 à 12h30) en dehors des jours fériés pour un montant de 1 932.23 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide la proposition de la commission des finances et opte pour un contrat avec interventions du lundi au samedi pour un montant de 1 932.23 € TTC
- ✓ Autorise M. Le Maire ou son représentant à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

9. PROGRAMME DE VOIRIE 2023

La commission Voirie, réunie 5 novembre 2022, propose d'inscrire dans ce programme :

- La voie communale parallèle à la RD 700 desservant le bois d'uzel depuis la clairaie (580 ml)
- La voie communale du pont de la clairaie en direction de Grâce-Uzel (100 ml)
- L'aménagement de l'entrée d'agglomération de la rue de bel air

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ✓ Valide les travaux proposés par la commission voirie ;
- ✓ Valide l'adhésion au groupement de commandes des travaux de voirie pour l'année 2023 ;
- ✓ Autorise M. Le Maire à signer les documents en lien avec le groupement de commandes.

10. PERSONNEL

10.1 Contrat d'assurances statutaires

Le Centre de Gestion des Côtes d'Armor (CDG 22) a pour intention de proposer un contrat-groupe d'assurances statutaires garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, des collectivités territoriales et des établissements publics, à l'intérieur d'un marché d'assurances dit « police d'assurance collective à adhésion facultative ».

La Commune de LA MOTTE soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le CDG 22.

La consultation portera sur les garanties financières et les prestations de gestion du contrat groupe.

La décision définitive fera l'objet d'une délibération, après communication des taux et conditions obtenus par le CDG 22

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

- ✓ De mandater le CDG22 pour la mise en concurrence du contrat-groupe d'assurances statutaires
- ✓ De se joindre à la procédure de mise en concurrence, lancée sur le fondement des articles L.2113-6 et L.2113-7, des articles L.2124-1 et suivants, des articles R.2124-1 et suivants, des articles R.2161-1 et suivants, R.2162-1 et suivants du Code de la Commande publique, pour le contrat-groupe d'assurances statutaires que le CDG 22 va engager en 2023.

10.2 Contrat de bénévolat

Le contrat de bénévolat de Suzanne HELLARD arrive à échéance au 31 décembre 2022. Dans le cadre de cette convention, le collaborateur bénévole ne peut prétendre à aucune rémunération de la part de la collectivité pour les missions qu'il remplit. Le contrat d'assurance VILLASSUR de la commune garantit le collaborateur sur la responsabilité civile et la défense ; il appartient au bénévole de souscrire une assurance pour tous les autres risques.

Il est proposé de reconduire cette convention, sur les bases de 8h00 / semaine jusqu'au 31 décembre 2023. Toutefois, les horaires pourront être revus en fonction des capacités physiques du titulaire du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 1 abstention (H. FLAGEUL) valide ce contrat.

11. QUESTIONS DIVERSES

Néant

12. AGENDA

Vœux élus/personnels le vendredi 6 janvier 2023.

Vœux à la population le dimanche 8 janvier 2023.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le 18 janvier 2023 à 20h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Secrétaire de séance
Martine VALLEE

Le Maire de LA MOTTE
Henri FLAGEUL